

Guichet unique formalités et registre national des entreprises

Présentation générale

Décembre 2022

1. Guichet unique et registre national : présentation de la réforme
2. Fonctionnement du guichet unique

Les dispositions de la loi PACTE (art. 1 et 2)

- 3 objectifs de la réforme : au 1^{er} janvier 2023 :

- Dématérialiser** totalement la procédure de dépôt des formalités

- Simplifier** la procédure en la centralisant sur un site internet unique (= guichet unique).

www.formalites.entreprises.gouv.fr

- Améliorer** l'accès à l'information sur les entreprises en créant un registre national des entreprises.

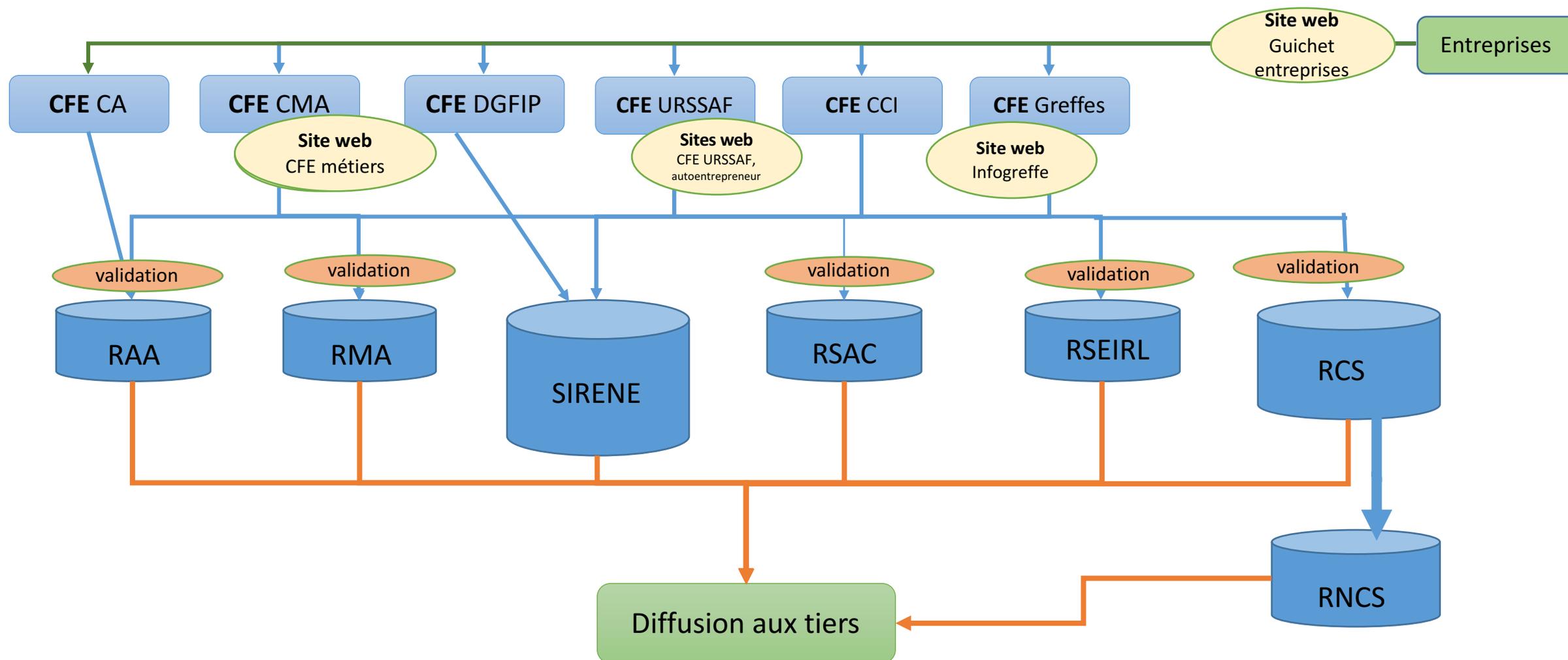
ENTREPRISES CONCERNEES	FORMALITES CONCERNEES
<ul style="list-style-type: none">• Toute entreprise établie en France<ul style="list-style-type: none">○ toute forme juridique○ toute activité (commerciale, artisanale, libérale,...)• Toute entreprise étrangère sans établissement stable en France, souhaitant y exercer	<ul style="list-style-type: none">• Créations• Modifications• Cessations• Dépôts de comptes annuels (lorsqu'ils sont dématérialisés)



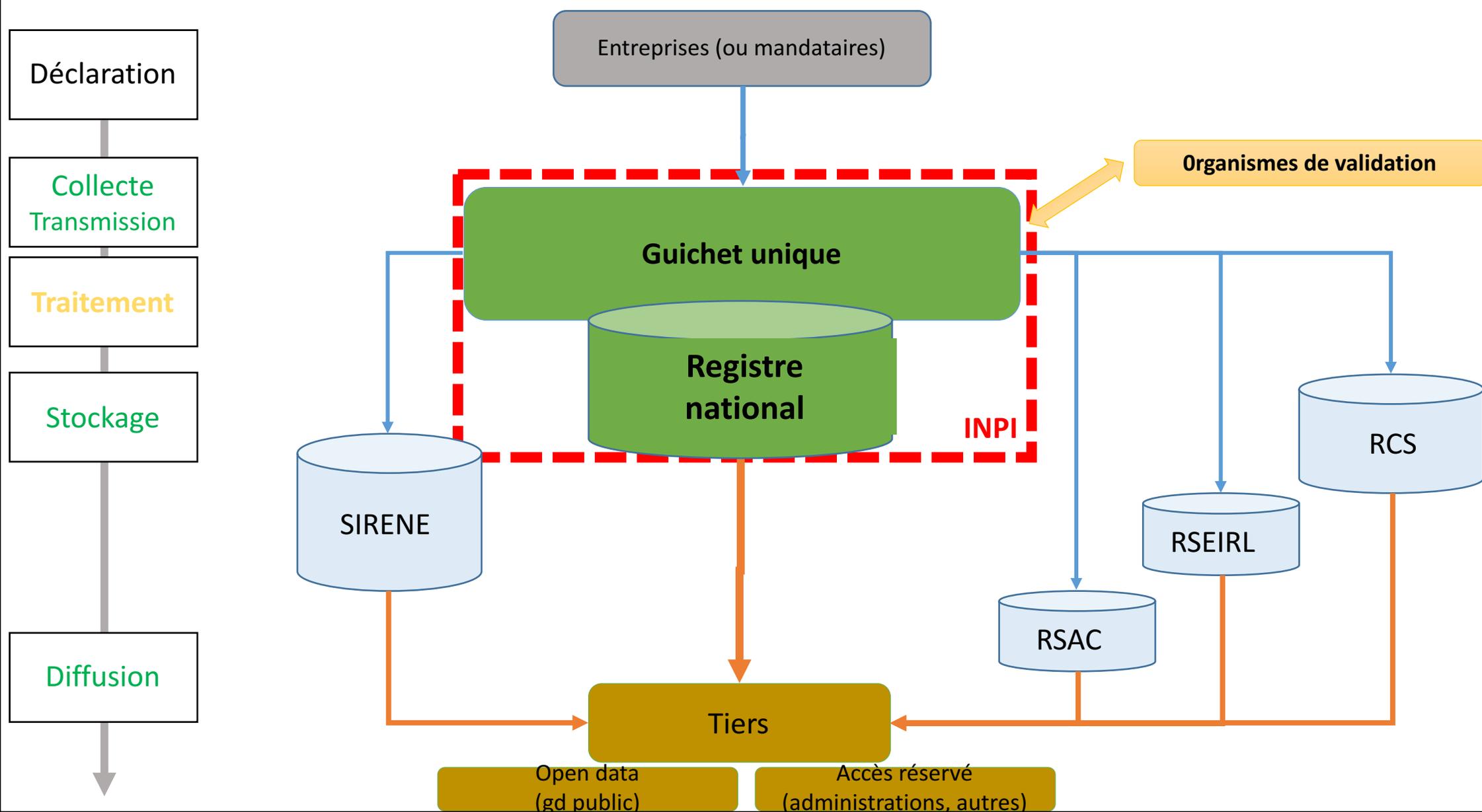
Conséquence : fin des procédures dites « article 3 » (possibilité de dépôt de formalités au greffe)

Situation actuelle

6 réseaux de CFE + 4 sites web pour déclarer ; 7 registres pour stocker



Situation cible (1/1/2023)



Le guichet unique : un « CFE unique » enrichi

	Guichet formalités	CFE
Saisie des formalités	<ul style="list-style-type: none">• 1 formulaire unique en ligne	<ul style="list-style-type: none">• 56 formulaires papier• (+ sites internet)
Réception des formalités	<ul style="list-style-type: none">• Toutes les formalités, quelle que soit l'activité de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none">• Uniquement certaines formalités (en fonction de l'activité)
Traitement des formalités par le guichet/CFE	<ul style="list-style-type: none">• Contrôle de complétude• Contrôle de cohérence• PAS de contrôle de fond• Automatisé	<ul style="list-style-type: none">• Contrôle de complétude• Contrôle de cohérence• PAS de contrôle de fond• Humain
Validation des formalités	<ul style="list-style-type: none">• Renvoi vers organismes compétents au regard de l'activité (traitement consécutif)• Synthèse par le guichet	<ul style="list-style-type: none">• Renvoi vers organismes identifiés par la norme (traitement parallèle)• Pas de synthèse

Le registre national des entreprises (RNE)

- Un registre regroupant les données de **toutes** les entreprises exerçant en une activité en France (artisanale, commerciale, agricole, libérale) est créé par la loi PACTE.
- Il intègre et remplace le répertoire des métiers (RM), le registre national du commerce (RNCS) et des sociétés et le registre des actifs agricoles (RAA), qui sont supprimés.
- Le répertoire SIRENE et les registres des commerces et des sociétés (RCS) restent accessibles.
- Le RNE est accessible en ligne www.registre.entreprises.gouv.fr ou par API, **gratuitement** (à partir du 1^{er} janvier).
- Il offre des outils de recherche (par entreprise, par date...) et de création d'alerte.

Un cadre juridique rénové pour les formalités

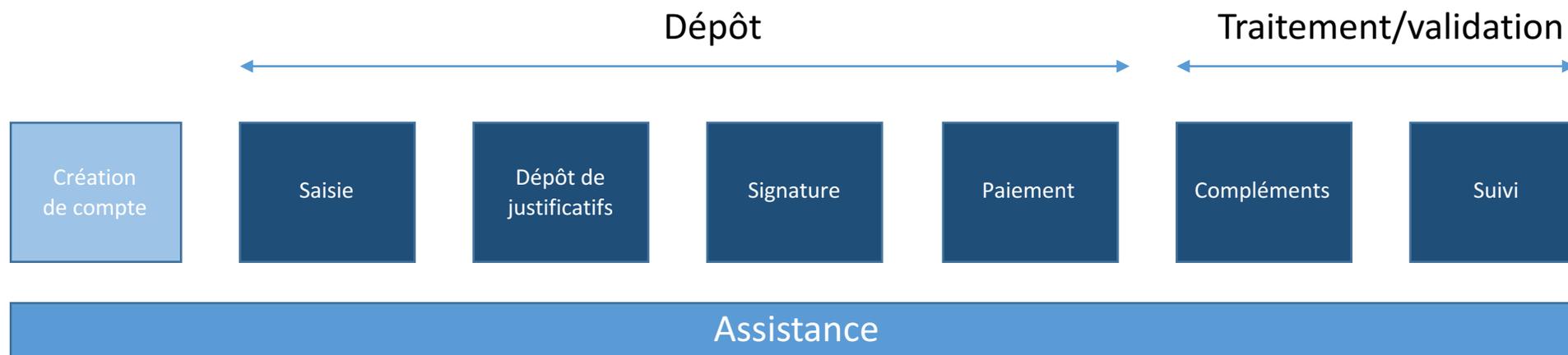
L'essentiel du cadre juridique du guichet et du registre a été publié. Quelques textes complémentaires sont à la signature (signature, liste exhaustive des formalités notamment).

Principaux textes :

- Décret 2020-946 du 30 juillet 2020 désignant l'INPI comme opérateur du guichet unique
- Décret 2021-300 du 18 mars 2021 relatif au fonctionnement du guichet
- Ordonnance 2021-1189 du 15 septembre 2021 (prise en application art. 2 loi PACTE) créant le registre
- Décret 2022-1014 du 19 juillet 2022 relatif au registre et au guichet

1. Guichet unique et registre national : présentation de la réforme
2. **Fonctionnement du guichet unique**

Les étapes de la déclaration sur le guichet



➔ Chacune de ces étapes va être présentée individuellement dans la suite

Comment saisir une formalité ?

- Un **formulaire unique** en ligne remplace les 56 formulaires papier CERFA qui existaient.
- Ce formulaire **s'adapte** à la situation du déclarant, en fonction des réponses aux questions posées
- Le contenu du formulaire est **semblable** aux formulaires précédents, à l'exception de questions d'orientation.

The screenshot shows the 'Nouvelle formalité' (New formalities) page on the 'ENTREPRISES INPI' website. The page is titled 'Création de l'entreprise' (Company creation). It includes a navigation bar with 'TABLEAU DE BORD', 'FORMALITÉS', and 'DOCUMENTATION'. The main content area contains the following form fields:

- Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ? *** (Which is the form of the company you want to create? *): A dropdown menu with 'Personne morale' selected.
- Quelle est la forme juridique de votre entreprise ? *** (Which is the legal form of your company? *): A dropdown menu with 'Société commerciale unipersonnelle' selected.
- Précisez *** (Specify *): A dropdown menu.
- Êtes-vous reliée à une entreprise agricole (filiale ou sous-filiale) ? *** (Are you linked to an agricultural company (subsidiary or sub-subsidiary)? *): Radio buttons for 'Oui' (Yes) and 'Non' (No).

Each field has an information icon (i) to its right. A note at the top of the form states: 'Les champs précédés d'une étoile (*) sont obligatoires.' (Fields preceded by an asterisk (*) are mandatory.)

Comment saisir une formalité ?

- Des **tutoriels vidéo** présentent les étapes de la déclaration pas-à-pas.
- Des **bulles d'aide** donnent la définition des termes juridiques utilisés.
- Le guichet signale les champs qui doivent obligatoirement être remplis
- Il est possible de **sauvegarder** un brouillon et le reprendre ultérieurement.

The screenshot shows the 'Nouvelle formalité' (New formalities) page on the 'ENTREPRISES INPI' website. The page title is 'Création de l'entreprise' (Creation of the company). Below the title, it states: 'Les champs précédés d'une étoile (*) sont obligatoires.' (Fields preceded by an asterisk (*) are mandatory). It then asks: 'Veuillez remplir les informations suivantes pour la création de votre entreprise :' (Please fill in the following information for the creation of your company:). The main question is 'Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ? *' (What is the form of the company you wish to create? *). There is an empty text input field below this question. To the right of the input field is an information icon (i in a circle). A tooltip bubble points to this icon, containing the text: 'Cette rubrique doit vous permettre de choisir la forme et l'identité juridique que vous souhaitez donner à l'entreprise que vous créez. Il est possible d'opter pour une entreprise individuelle dont l'identité se confond avec celle de l'entrepreneur, une structure juridique ayant la personnalité morale ou un groupement de personnes ne disposant pas en soi de personnalité juridique.' (This section must allow you to choose the form and legal identity that you wish to give to the company you are creating. It is possible to opt for an individual company whose identity merges with that of the entrepreneur, a legal structure having legal personality or a group of persons not having legal personality in itself). A red 'CONTINUER' (Continue) button is located at the bottom right of the form area. The top navigation bar includes the French Republic logo, 'ENTREPRISES INPI', and menu items: 'TABLEAU DE BORD', 'FORMALITÉS', 'DOCUMENTATION', and the user name 'XAVIER MERLIN'.

Comment joindre des justificatifs ?

- Une fois tous les champs remplis, le déclarant doit joindre des **justificatifs**.
- Le guichet détermine **automatiquement** les justificatifs nécessaires en fonction de la situation du déclarant.
- Il suffit alors de les **télécharger**.

The screenshot displays the 'ENTREPRISES irpi' web interface. At the top, there is a navigation bar with the French Republic logo, 'ENTREPRISES irpi', and menu items: 'TABLEAU DE BORD', 'FORMALITÉS', 'DOCUMENTATION', and the user name 'XAVIER MERLIN'. A sidebar on the left contains a vertical list of steps: 'Identité de l'entreprise', 'Composition', 'Insaisissabilité', 'Établissements', 'Options fiscales', 'Pièces-jointes', and 'Récapitulatif'. The main content area is divided into three sections, each with a document upload area:

- Identité de l'entreprise**: 'Récépissé de dépôt de déclaration préalable délivré par la Préfecture (étranger ne résidant pas en France)'. Upload area: 'Faites glisser votre document' or 'Sélectionnez un fichier'.
- Attestation de renonciation à la protection du patrimoine personnel**: Upload area: 'Faites glisser votre document' or 'Sélectionnez un fichier'.
- Insaisissabilité - Résidence principale -**: 'Attestation notariée relative à l'insaisissabilité ou à la renonciation de l'insaisissabilité de la résidence principale *'. Upload area: 'Faites glisser votre document' or 'Sélectionnez un fichier'.

Comment signer une formalité ?

- La signature d'une formalité est une **obligation réglementaire**.
- La nature de la signature dépend de celle de la formalité.

Formalité
de création

- Signature électronique simple (case à cocher)

Formalité
de modification
OU
de cessation

Deux possibilités :

- Signature électronique simple + authentification forte avec *France Connect* + (et création d'une identité numérique sur l'application mobile La Poste) :
GRATUIT

OU

Dépôt de
comptes

- Signature électronique dite « qualifiée », avec un certificat agréé

Comment payer une formalité ?

- **L'utilisation du guichet unique est gratuite**
- Certaines formalités sont payantes, comme c'était déjà le cas aujourd'hui (ex. création d'une société).
- Le guichet calcule le coût de la formalité et collecte les fonds au profit de l'organisme concerné (ex. :GTC)
- Deux moyens de paiement sont proposés :

- Paiement par carte bancaire

- Paiement par débit d'un compte client (compte d'avancement de paiement)

Comment se termine le dépôt d'une formalité ?

- A l'issue de la formalité, le guichet délivre un **récépissé**.
- Ce document reprend les informations déclarées (avec un numéro d'enregistrement).
- Le numéro SIREN sera disponible après les validations.
- Le Kbis sera transmis par le greffier après validation.

Synthèse de dépôt au Guichet Unique

Formalité J00010011450

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

 inpi
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

GUICHET UNIQUE DES ENTREPRISES
Synthèse de dépôt

Ce document récapitule le dépôt de la formalité **J00010011450** concernant l'entreprise **Micro - COMM - 0€ - GR Sarreguemines** à la date du **06 mai 2021**

Code postal :	75001
Commune :	Paris
Complément de localisation :	rue tartempion
typePersonnePath :	personnePhysique
Nature de forme juridique (actuellement mode d'exercice) :	Entrepreneur individuel
Forme d'exercice de l'activité principale :	Commerciale
succursale / filiale :	Avec établissement

Nature de la création

Société étrangère :	Non
Forme juridique :	Entrepreneur individuel
MicroEntreprise :	Oui
Etablie en France :	Oui
DIRL :	Non

Identité

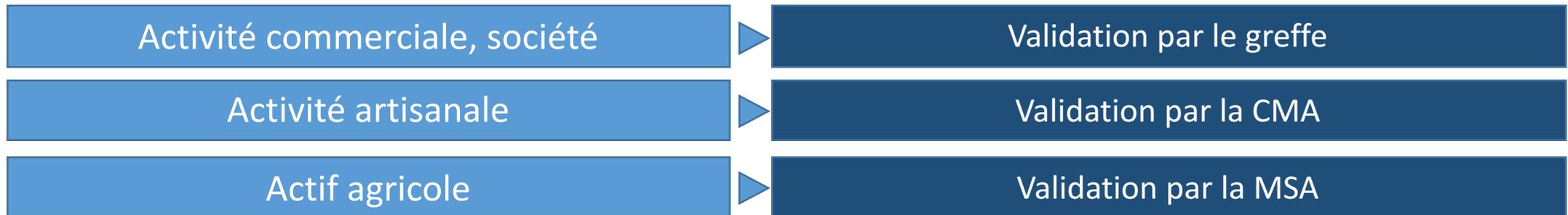
Nature volet social :	TNS
Organisme Assurance maladie actuelle :	Régime général
Demande ACCRE :	Non
Activité simultanée :	Oui
Statut d'exercice activité simultanée : Salarié	
optionMicroSocial :	Oui

Page 1/4

Comment est traitée une formalité ?

- Une fois la formalité signée et payée, elle est envoyée par le guichet aux organismes compétents.
- Le guichet détermine ces organismes à partir des données déclarées, notamment l'activité :
 - Forme juridique
 - Nature de l'activité (catégorisation à travers des menus déroulants)

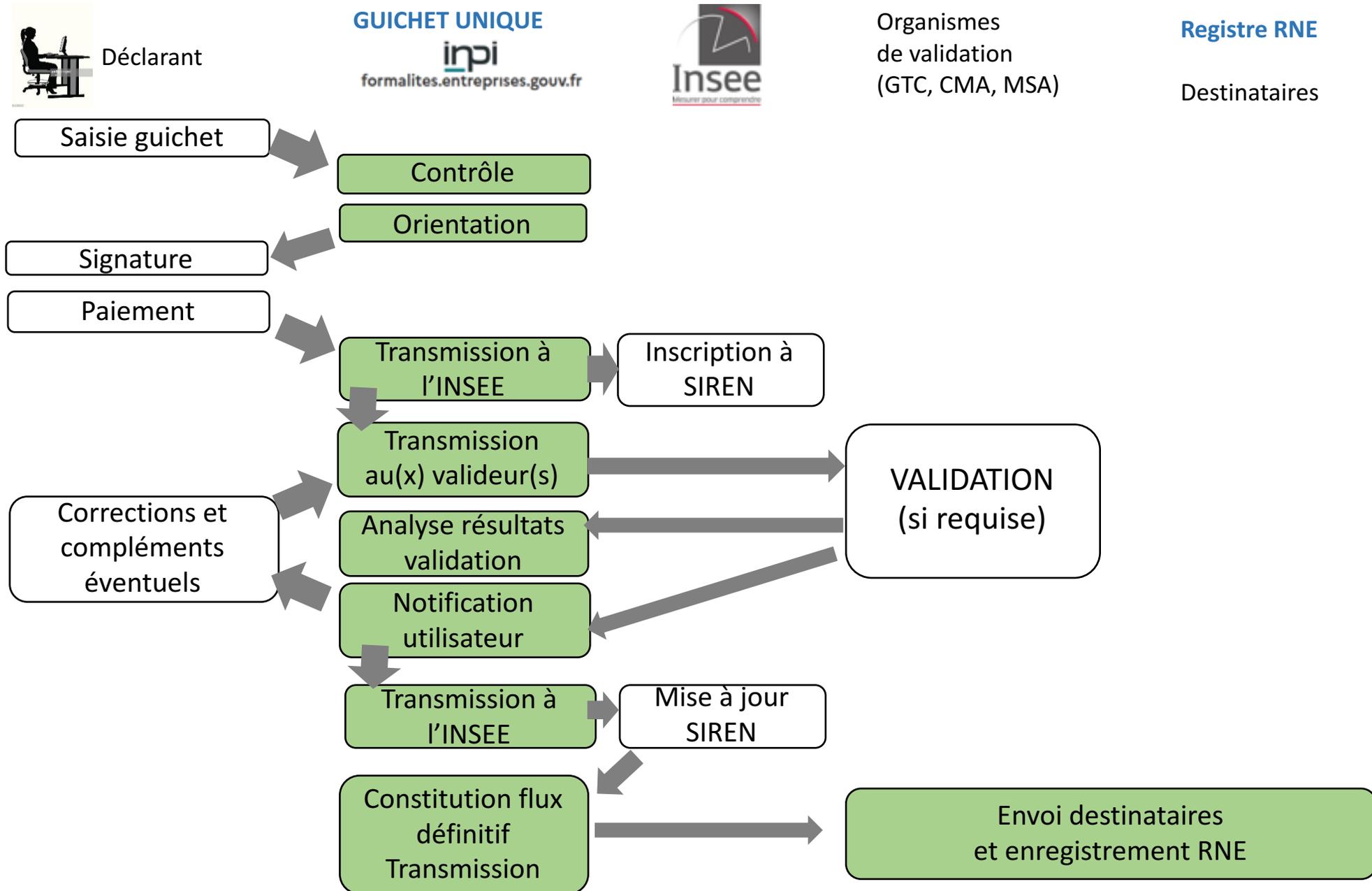
- Certaines formalités sont soumises à une **validation** :



- L'organisme de validation est susceptible de demander au déclarant de compléter sa déclaration sur le guichet (si des informations sont manquantes ou incorrectes).
- La validation peut être multiple (ex. : cas d'une société artisanale).

Comment est traitée une formalité ?

Circuit détaillé



Comment suivre ses formalités ?

- Le tableau de bord donne une vision d'ensemble de toutes les formalités initiées par le déclarant.
- Différents stades sont possibles pour chaque formalité.
- Le déclarant est alerté si une action est attendue de sa part.

The screenshot displays the 'ENTREPRISES inpi' dashboard. At the top, there are navigation links for 'TABLEAU DE BORD', 'ENTREPRISES', and 'GESTION DES ACCÈS'. A search bar is present with the placeholder text 'Ex: Nom, siren, code APE ...'. Below the search bar, a message box states: 'Pour toute demande d'assistance technique sur le Guichet unique, merci de cliquer sur l'icône "enveloppe" en haut de cette page.' The main section shows a row of six cards representing different stages of formalities: 'Formalité en attente de signature' (1), 'Formalité en attente de paiement' (0), 'Formalité en attente de régularisation' (0), 'Formalité en attente de validation' (0), 'Formalité validée' (0), and 'Formalité rejetée' (0). Below this, the 'Activité des formalités' section includes filters for 'Tous' and a sorting option 'Du plus récent au plus ancien'. A specific formalité for 'BARQUE François' is highlighted with a red box, showing the status 'En attente de signature' and 'Siren : en cours d'attribution'. The amount is listed as '0,00 €' and the date as '05/08/2021'.

Comment suivre une formalité spécifique ?

- Le tableau de suivi présente une vision détaillée de chaque formalité réalisée sur le guichet, et son état d'avancement.
- Pour chaque formalité soumise à validation, l'identité du valideur est indiquée.

Tableau de bord -> Salmou Dakhaby (N° 00010860880)

Formalité Dossier

Contact du greffe

Partenaire
TCO DE NANTES
Contact: +33 2 40 41 02 10

Historique

- Reçu par le Guichet unique
- Signé
- Payé
- 24/09/2022 Validé par avis
- 26/09/2022 En attente de validation par GREFFE
- État final

Salmou !
26/09/2022 - Création d'une entreprise individuelle
Montant: 0,00 €
00010860880
9 document(s) joint(s)

Entreprise

Dénomination
SALIMOU

Siren
En cours d'attribution

Debut d'activité
26/09/2022

Forme Juridique
Entrepreneur individuel

Département de l'entreprise (siège social pour une personne morale)
44 - Loire-Atlantique

Adresse
4 RUE CLAUDE LORRAIN 44100 NANTES

Établissement principal

Adresse
4 RUE CLAUDE LORRAIN 44100 NANTES

Nom commercial
SD Negoce

Code APE
4511Z

Comment être assisté pour ses formalités?

- Plusieurs outils sont à disposition du déclarant pour être assisté dans ses formalités.
- Ils sont proposés notamment par INPI et les réseaux consulaires, ainsi que par les partenaires du guichet, via plusieurs canaux.
- Cette assistance est **gratuite**.

Question technique / fonctionnement

Assistance téléphonique INPI Direct 01 56 65 89 98

Formalités : information générale

Site internet guichet + sites partenaires ; chatbot

Formalités : compréhension du formulaire

Réseaux consulaires (téléphone / présentiel)

Formalités: aide à la déclaration de l'activité

Outil d'aide spécifique (sur le chatbot du guichet)

- Les acteurs des formalités peuvent, en outre, proposer un **accompagnement facultatif payant** (ex. : aide globale à la création d'entreprise, rédaction des formalités (mandatement), etc.). Le paiement de cette accompagnement éventuel est dû directement au prestataire (il ne transite pas par le guichet).

Phase de stabilisation du guichet

- Des corrections et des améliorations sont apportées en continu au guichet.
- En cas de constat d'une anomalie technique récurrente de fonctionnement et bloquante sur un type de formalité donnée (par exemple signalée à l'assistance), il est prévu de basculer ces formalités du guichet unique vers une solution alternative temporaire (**le guichet entreprises**).
- Cette opération est transparente pour les utilisateurs du site internet, aucune action n'est nécessaire.
- Ainsi, les déclarants peuvent continuer à réaliser leurs formalités en ligne (l'anomalie est corrigée pendant ce temps).
- Cette situation est transitoire et a vocation à être levée d'ici le printemps 2023.

Conclusion

Ce qui change, ce qui reste

Ce qui reste



- Les acteurs des formalités
- Le contenu des formalités
- Le tarif des formalités

Ce qui change



- La centralisation du dispositif (vs. verticalité CFE)
- Le rôle des acteurs
- Le mode de déclaration des formalités (en ligne)
- Le parcours du déclarant (+assistance, suivi)

- Un registre contenant toutes les entreprises

Conclusion

- Importance de relayer l'information sur l'ouverture du guichet unique auprès des entreprises (cf. message des Ministres adressés aux fédérations en novembre).
 - Inciter les entreprises à se familiariser avec le site internet du guichet (qui fonctionne déjà).
- Pour toute question complémentaire :
xavier.merlin@finances.gouv.fr
Chef de la mission interministérielle guichet unique / registre national